



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 105563

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse annoncée du recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive. Depuis quatre ans, le nombre de places offertes au CAPEPS se réduit chaque année. En 2003, ce concours offrait 1 200 postes à pourvoir, en 2006 il n'en comptait qu'à peine 400. Les dernières annonces ne font que renforcer cette tendance puisque tout porte à croire que le nombre de places offertes au concours du CAPEPS va encore diminuer fortement en 2007 et 2008. Cette situation est préoccupante, d'une part, à l'égard des étudiants de la filière STAPS. Chaque année, environ 9 000 candidats se présentent au concours du CAPEPS alors que le nombre de places diminue. La forte inquiétude des étudiants en STAPS est légitime concernant les perspectives professionnelles de leur cursus et l'avenir même de la filière STAPS au sein de l'université. D'autre part, la réduction constante du nombre d'enseignants d'EPS pose la question de la place de l'enseignement sportif dans notre système éducatif. À l'heure où de nombreuses études dénoncent la sédentarité précoce de nos jeunes (devant la télé, l'ordinateur ou les jeux vidéo) et l'obésité grandissante notamment chez les adolescents, la pratique du sport en milieu scolaire diminue. L'enseignement sportif est pourtant un excellent vecteur tant pour l'apprentissage d'une bonne hygiène de vie que pour la construction de la personnalité de l'enfant à travers par exemple l'apprentissage du respect des règles et des autres. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin de répondre aux attentes des étudiants en STAPS et de garantir l'avenir de l'enseignement sportif, si important au sein de notre système éducatif.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 50 800 enseignants partiraient à la retraite pour les rentrées 2004, 2005 et 2006. Ce sont en fait seulement 40 600 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ en retraite. C'est l'écart entre les départs prévus et les départs constatés ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes offerts en 2006 et en 2007 aux concours d'enseignants du second degré. Par discipline, un travail plus fin permet de tenir compte des départs à la retraite liés à la structure par âge, propre à chacune d'entre elles, du besoin lié à l'évolution des effectifs d'élèves par niveau, mais également du nombre de non-titulaires et des éventuels désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs. C'est ce travail qui a conduit à offrir en éducation physique et sportive 400 postes au CAPEPS externe et 15 postes à l'agrégation externe au titre de la session 2001. Pour autant, l'avenir des étudiants en STAPS n'est pas limité au nombre de postes offerts par l'éducation nationale. En effet, la filière STAPS ne se réduit pas à la seule préparation du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive. Les étudiants de cette filière se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le secteur du management du

sport, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif, autant de secteurs qui représentent un large potentiel d'emplois. C'est d'ailleurs ce que confirment les résultats de l'enquête menée par le centre d'études et de recherche sur les qualifications. Le suivi des diplômés STAPS 2001 témoigne d'une excellente insertion professionnelle (84 %) qui place cette filière en tête des disciplines universitaires. Et dans la très grande majorité, les emplois obtenus ne sont ni précaires ni sous-rémunérés. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, dans le cadre du plan national de développement du sport mis en oeuvre par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, des aides à la création d'emplois à destination des jeunes passionnés de sport sont prévues pour développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, préparer les élites sportives pour les compétitions internationales et renforcer le rayonnement sportif de la France.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105563

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10230

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1084